



CHOSSES LUES

N° 8-2009
1^{er} Septembre au 2 Octobre 2009

la revue de presse par Geneviève Casanova



SOCIÉTÉ



TRAVAIL SOCIAL



LÉGISLATION



EMPLOI



LOGEMENT



SANTÉ



SCOLARITÉ



BIBLIO



BRÈVES



COUP DE CŒUR

On annonce un défenseur des droits au périmètre élargi et que tout le monde pourra saisir. Oui, mais il « absorberait » l'actuel défenseur des enfants et là c'est un véritable tollé. Où l'on reparaît des enfants, de leur place et leurs droits dans notre société. Nous posions cette question dans notre précédent éditorial et certes il y avait peu de chances qu'elle se résolve en un mois... A défaut, elle se repose et les arguments fusent. On en parle également dans le dossier consacré aux étrangers : le droit commun doit s'appliquer à tous les enfants, martèlent Médecins du Monde et les associations. « L'intérêt supérieur de l'enfant » est une formule presque sacramentelle, mais les réalités la démentent souvent.

Le RSA va s'étendre sous certaines conditions aux moins de 25 ans, c'est la dernière annonce en date dans le dossier Jeunesse.

Enfin, le gouvernement reprend la main sur la sécurité et M. Hortefeux reçoit des associations : nous avons privilégié les entretiens pour ouvrir sur des analyses et des perspectives sur une question où les représentations se taillent souvent la part du lion.

Voilà des points d'actualité que l'on ne peut pas ne pas mentionner mais ce que nous aimons dans ce numéro c'est l'importance de la rubrique Travail social : il y avait longtemps que ne se trouvaient pas rassemblés autant d'articles qui parlent de vous.

D'abord lorsque le CSTS encourage l'intervention sociale d'intérêt collectif, également dite ISIC, ou quand ATD Quart monde organise des co-formations pour que professionnels et usagers communiquent mieux, nous avons le sentiment plaisant que les intervenants en Prévention spécialisée sont « dans les clous ». Et cela nous plaît bien sûr de (vous) le dire.

Ensuite trois articles sur la recherche en travail social et l'évolution professionnelle dans l'éducation spécialisée : avancées, résistances, perspectives. Sur ces questions bien souvent abordées, ils apportent des précisions bienvenues et un éclairage historique très clair.

Enfin nous avons été séduits par le travail de la sociologue qui a étudié le vécu des travailleurs sociaux sur le site d'AZF (Toulouse 2001) : nous vous le recommandons à la fois pour la finesse de l'analyse et pour l'écho qu'il est susceptible d'éveiller chez vous.

Voici donc les axes que nous retiendrions mais il y en d'autres : la rubrique Santé est très étoffée; quant au sociologue Nicolas Duvoux, qui a enquêté auprès des allocataires du RMI, il parle de « l'injonction d'autonomie » qui leur est faite. Alors, la pauvreté, question individuelle ou question sociale ?

Mais il est temps maintenant de vous laisser à ce choix d'articles qui vous consacre une si large part ; nous vous en souhaitons une très bonne lecture et à bientôt.

...Bonnes lectures et à bientôt.

Ecouter la version audio de l'édito

Consulter 'Choses Lues' du mois et ses archives depuis 2003

<http://www.addap13.org>

genevieve.casanova@addap13.org



SOCIÉTÉ

Dossier : le gouvernement veut reprendre la main sur la sécurité	p 04
Un défenseur des droits remplacera bientôt... ..	p 04
Un colloque sur la politique de la ville	p 05
« Le RMI, condensé des problèmes de la société »	p 05
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments	p 06
Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie.....	p 06
Dossier étrangers : nos éléments.....	p 07



TRAVAIL SOCIAL

Jeunesse : annonces, initiatives, informations	p 08
RSA bientôt étendu à certains jeunes actifs de moins de 25 ans	
Montée en charge du contrat d'autonomie : le retard pris à l'allumage se confirme	
L'INJEP « centre d'expertise » : un défi	
CSTS : les professionnels doivent « oser l'ISIC »	p 09
Professionnels et usagers, des co-formations pour se comprendre.....	p 10
Le Sociographe a 10 ans et s'interroge : « le travail social est-il de gauche ? »	p 10
Travailleurs sociaux face à la crise : le cas d'AZF	p 10
Prise en charge de jeunes filles victimes d'inceste	p 11
Psychiatrie et travail social : un rapprochement inéluctable mais laborieux.....	p 11
Expériences, points de vue, éléments repérés.....	p 11
Évaluation : faire le pari de l'intelligence.....	p 12
Les pôles ressources, promesses d'une structuration de la recherche ?	p 12
Réponse de M. Rullac sur les pôles ressources	p 13
Éducation spécialisée : des formations à revoir.....	p 13
Professions sociales et établissements.....	p 14
Handicap : nos éléments.....	p 14



LÉGISLATION

Notre sélection dans le numéro 8	p 15
Les cahiers juridiques des ASH	p 15



EMPLOI

Le chômage a fortement progressé au 2° trimestre 2009.....	p 15
18 100 demandeurs d'emploi supplémentaires en août	p 15
RSA : nos éléments dans le numéro 8.....	p 15
Nous signalons dans le numéro 8.....	p 16



Expulsions : nouvelle interpellation de la Fondation Abbé-Pierre p 16
 DALO en bref: un point et une ressource p 16



Des réactions autour de la pandémie de grippe A p 17
 Une structure sanitaire et sociale : soigner global p 17
 Malgré un bilan satisfaisant, la CMU-C et l'ACS doivent être améliorées p 17
 Nous signalons autour de la santé dans le numéro 8 p 18



Des éléments au moment de la rentrée scolaire p 18



ASH du 4 Septembre 2009 p 18
 ASH du 11 Septembre 2009 p 19
 ASH du 18 Septembre 2009 p 19
 ASH du 25 Septembre 2009 p 19



ASH du 4 Septembre 2009 p 20
 ASH du 11 Septembre 2009 p 20
 ASH du 18 Septembre 2009 p 20
 ASH du 25 Septembre 2009 p 20





Dossier : le gouvernement veut reprendre la main sur la sécurité

09 533 -ASH-04/09/09

& Le Monde - 01-02-03-17/09/09



C'est nouveau... ou ce n'est pas nouveau ? C'est un peu ainsi que se pose la question. A vous d'en juger et c'est à suivre bien sûr.

Suite aux derniers chiffres de l'OND, la sécurité revient dans l'agenda.

Table ronde jeunes/police le 31 août, réunion à l'Élysée le 1^{er} sept., convocation des responsables police & gendarmerie le 2 et de certains préfets le 3.

Pistes : nouveau plan de prévention délinquance (établissements scolaires, transports et rénovation urbaine), des cellules anti cambriolages, vidéosurveillance, recrutements supplémentaires.

La Lopsi 2 (loi orientation et programmation pour la performance sécurité intérieure) ne sera pas examinée par l'Assemblée nationale avant le 1^{er} semestre 2010 et intégrera ce plan.

Entretien avec M. Jobard (Cesdip)

Quel bilan tirer de la politique de M. Sarkozy ?

La vraie rupture date de 1990 : décision de poursuivre les mineurs et de renforcer la répression des violences (notamment conjugales).

M. Sarkozy a poursuivi et amplifié : 600 000 gardes à vue annuelles et 63 000 détenus...

Depuis 2002 réorganisation : maintien de l'ordre (confiner les violences urbaines aux cités) ; et segmentation - hyperspécialisation (suivant la conjoncture, contre les bandes, chiens dangereux...).

On ne sait plus faire de la police générale, la police-secours

L'OND fait état d'une remontée de la délinquance..

Mise en forme des stats police et gendarmerie ; difficiles à utiliser pour comprendre l'évolution des violences car elles reflètent d'abord les évolutions du droit : si le périmètre d'un délit change, les stats évoluent ; si les assureurs demandent un dépôt de plainte, les plaintes augmentent et ainsi de suite.

La méthode Sarkozy s'essouffle-t-elle ?

La dramaturgisation conférée aux questions de sécurité est efficace mais pas pérenne et le changement du management policier axé sur performances est motivant mais incertain quant aux effets durables sur la délinquance.

Les bavures augmentent-elles ?

Les chiffres montrent une augmentation des violences illégitimes, mais la police est plus que jamais sous le regard public : Conseil de l'Europe, CNDS, attention des médias (du fait aussi de la dramaturgisation citée plus haut), même si on tente d'accroître le pouvoir des directions et préfets.

A noter : sur l'élaboration de ces lois on peut se reporter à la biblio du 25 septembre

Banlieues : table ronde le 31 août

+ un entretien avec le Cnajep

M. Hortefeux en présence de MM Darcos et Hirsch et Mme Amara, a réuni principaux représentants des forces de sécurité et une vingtaine d'assocs (NPNS, SOS Racisme, Léo Lagrange...).

« Identifier les éléments qui doivent nous permettre d'organiser notre travail dans les mois à venir » : 5 groupes de travail seront constitués.

Territoires, comportements et pratiques professionnelles : identifier les pratiques pro qui « favoriseront l'apaisement » selon les territoires.

Construire un nouveau respect réciproque : rétablir la confiance entre jeunes policiers.

Ordre, autorité, sécurité : confronter les notions véhiculées par jeunes et forces de l'ordre car « on ne respecte que ce que l'on comprend »

Égalité des chances, promotion de la diversité : réfléchir à l'intégration des jeunes des quartiers sensibles dans les forces de sécurité.

Dialogue en situation de crise : éviter les rumeurs quand un événement se produit.

Rendez-vous est donné début février pour un premier bilan en vue de décisions concrètes.

Est créée une équipe de conciliation : « intervenir ponctuellement en vue de désamorcer les situations susceptibles de s'embraser »

Dans l'ensemble les assocs présentes se félicitent de la démarche : mais sont-elles représentatives ?

Entretien avec M. Mychak (Cnajep)

La démarche paraît positive mais l'angle retenu est restreint : relations jeunes / forces de sécurité, qui ne sont qu'un symptôme d'un malaise social.

Les groupes de travail auraient pu porter sur la relégation sociale et économique... et nous réservons notre participation.

Nous aurions aimé que ce soit l'occasion d'un bilan des actions engagées : plan espoir banlieue, unités territoriales de quartier...

La situation se dégrade-t-elle ?

Les chiffres font état d'une augmentation des incivilités contre les forces de l'ordre et la crise peut renforcer les frustrations.

Mais si les seuls représentants des services publics sont les forces de sécurité... cela n'ira pas.

Rien n'a-t-il changé depuis les émeutes de 2005 ?

Les réponses n'ont pas été efficaces. Quant à la volonté affichée de s'appuyer sur les assocs... L'absence de la prévention spécialisée ou de la fédération des centres sociaux à la table ronde n'en augure pas bien.

En outre le secteur associatif a subi des coupes budgétaires en 2009. Nous attendons la conférence de la vie associative de décembre...

Qu'auriez-vous souhaité aborder lors de la table ronde ?

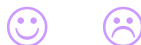
« Éducation, prévention, discrimination, dialogue intergénérationnel, participation des jeunes à la vie de leurs quartiers »...

Reconquérir les quartiers, c'est l'affaire de l'ensemble des acteurs de la République.

En présentant les forces de l'ordre comme les seuls interlocuteurs des jeunes, on s'inscrit dans une logique criminalisante...

Un défenseur des droits remplacera bientôt le défenseur des enfants et le médiateur de la République : réactions.

09 575 -ASH -11-18-25/09 & Le Monde - 18/09/09



C'est à suivre bien sûr avec l'examen parlementaire, mais le moins que l'on puisse

dire c'est que les réactions sont sévères...

Mme Alliot-Marie a présenté le 09/09 un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire sur le défenseur des droits créé par la révision constitutionnelle de juillet 2008.

Renforcer les possibilités de recours des citoyens
Pourra être saisi directement par toute personne s'estimant lésée dans ses droits et libertés par administration, collectivité territoriale, organisme assurant une mission de service public.

Pourra être saisi lorsque sera en cause la protection des droits d'un enfant et dans le cas d'un manquement aux règles de déontologie dans le domaine de la sécurité.

Il pourra se saisir d'office et être saisi par les parlementaires.

Attributions étendues à celles du médiateur de la République, du défenseur des enfants et de la CNDS. Devrait être associé aux travaux de la HALDE et de la CNIL, et être membre de droit de la CNCDH.

Toutes informations et pièces utiles devront lui être communiquées, leur caractère confidentiel ne pouvant lui être opposé. Il aura un droit d'accès aux locaux administratifs ou privés.

Pouvoirs : faire des recommandations, enjoindre à l'administration etc. de prendre mesures nécessaires et publier un rapport si aucune suite n'est donnée.

Il pourra présenter des observations dans une affaire en cours (civile, administrative ou pénale) et saisir le Conseil d'Etat d'une demande d'avis sur un texte (interprétation ou portée).

M. Hirsch propose : un adjoint au futur défenseur spécifiquement chargé du droit des enfants.

Réactions à la suppression du défenseur des enfants

Mmes Versini et Brisset demandent que soit retiré le projet de loi et mis en place un groupe de travail avec les professionnels.

Mme Versini : regrettant n'avoir été «ni consultée, ni auditionnée» ; «les enfants et les parents ne s'adresseront pas à un défenseur des droits qui n'aura pas une compétence visible»

22 organisation écrivent au Pdt de la République demandant de revenir sur cette suppression

Unicef : «scandalisée» ; déplore l'absence de concertation.

LDH : «régression de l'Etat de droit»

RSF : conséquence des prises de positions de Mme Versini sur les mineurs isolés ?

Unasea : «c'est supprimer les garanties de mise en œuvre des droits de l'enfant»

FDTA : souligne le travail «immense» accompli

Tous y voient la suppression de l'indépendance d'une institution qui s'est permis des «analyses sévères» (MP4 Champ social)

Ce projet intervient à 2 mois du 20^e anniversaire de la CIDE et 3 mois après le rapport du Comité de l'ONU soulignant des défaillances en France (n° 7)

Uniopss : le projet ne fait pas référence à la CIDE, sur laquelle s'appuyaient les services de la défenseure.

DEI France : Si le futur défenseur des droits ne s'appuie que sur le droit interne, des saisines pourraient être rejetées (par ex. concernant les mineurs étrangers isolés...)

A noter : DEI France publie une étude relative à l'impact de ce projet pour les enfants.

Un colloque sur la politique de la ville : le modèle communautaire américain tente les sociologues français

09 605 – Le Monde – 26/09/09



A l'heure où l'on vous parle beaucoup d'ISIC et autres DSL, lisez donc cet article... en attendant de voir si on en reparlera... par exemple !!

La politique de la ville 30 ans après. ?

Organisé à l'ENS de Lyon le 25 septembre

Recherche française longtemps dominée par le spectre des dérives «à l'américaine» : mais la capacité des villes américaines à mobiliser leurs habitants et favorisera leur participation est observée avec intérêt.

Dans les années 60 le sociologue Saul Alinski a théorisé ce type de démarche participative : conduit à l'émergence de leaders et de pouvoirs locaux.

En France politique de la ville rétive à la reconnaissance des communautés 'modèle républicain français modèle descendant : l'Etat sait toujours ce qu'il faut faire' (Mme Jacquet)

«Culture de défiance envers la société civile» (Mme Body-Gendrot)

Depuis 2003 affichage de logique «participative» mais sur les 40 milliards investis d'ici 2013 dans les rénovations, très peu sur l'humain.

«Objectifs décidés par représentants locaux de l'Etat et professionnels politique de la ville. Non par les assoc's locales», «installées par le pouvoir»... «Paradoxe d'une politique qui passe son temps à regretter que les gens soient passifs et assistés mais qui ne comprend pas que sa façon de faire ne peut produire que cela»

«Le mot même de communauté est dégradé en communautarisme» (M. Muchielli)

La proportion d'élus municipaux issus de la diversité est passée de 3,2% à 6,7% entre 2001 et 2008 (villes plus de 9 000 hab.).

Les chercheurs insistent certes sur les ghettoisations élevées au USA et pensent que la politique de la ville en France a atténué «la crise des banlieues» mais voit la question de la participation comme une nouvelle étape.

UK, Europe du Nord, Allemagne, Pays-Bas... s'inspirent de ce type d'approche : «devrait nous faire réfléchir» (M. Donzelot).

«Le RMI, condensé des problèmes de la société» Entretien avec Nicolas Duvoux, sociologue

09 558 –ASH –11/09/09 – p. 36-37 & Lien Social 960



Alors c'est vrai tout cela vous le savez... mais c'est bien dit, avec des formules que l'on peut retenir et voilà nous aimons ces mises au point.

Quelle était l'objet de votre enquête ?

Voir comment les allocataires s'approprièrent la «norme d'autonomie» ou l'injonction de bâtir son existence à partir de ses capacités propres. Le contrat d'insertion en est la formalisation.

Vous distinguez 3 types principaux d'allocataires.

L'autonomie intériorisée : individus globalement intégrés : par ex un diplômé qui n'a pas droit au chômage. Il voit le RMI comme un droit, ce qui le protège d'une image sociale négative.

L'autonomie contrariée : personnes prises entre la volonté d'insertion et les difficultés à concrétiser la sortie du dispositif. Ils négocient et mobilisent des solidarités comme la famille...

Le refus de la dépendance : personnes qui estiment qu'on leur demande d'être autonomes sans leur en donner les moyens. Sentiment d'être discriminées (âge...) ; elles sont en conflit mais aussi assujetties aux travailleurs sociaux.

Mais comment la «norme d'autonomie» se concrétise-t-elle dans le cadre du RMI ?

A l'origine elle pouvait recouvrir l'accès à la santé par ex. mais depuis le début des années 2000 il y a un recentrage sur la mise au travail. Ce qui peut être pédagogique mais aussi culpabiliser dans un contexte de pénurie d'offres adaptées.

Et un basculement s'est produit dans l'opinion ...

Depuis les années 2000 elle tend à considérer le RMI comme

un encouragement à la paresse.

Les travailleurs pauvres ont un grand ressentiment et un grand besoin de se distinguer des Rmistes ; on ne revendique pas d'être Rmiste.

Cette image négative est une construction...

Il y a des profiteurs mais pas dans les proportions que l'on entend communément.

Étudier ces allocataires donne à voir «les pbs que la société génère», et qui «trouvent (...) une actualisation biographique» alors qu'on analyse les situations à l'aune de la motivation individuelle.

Quelles pistes de réforme des dispositifs sociaux ?

Réfléchir à notre système de protection sociale. Il fonctionne à 2 niveaux : des personnes sont dans l'assurance et d'autres relèvent de l'assistance. Quand on réduit la portée de l'assurance chômage, les effectifs du RMI augmentent...

Il faudrait transférer une partie des ressources de la formation professionnelle vers les publics les plus en difficulté

Éviter que les dispositifs conçus comme tremplin n'enferment les gens. Les contrats aidés par ex. ne conduisent pas réellement vers l'emploi stable.

Pourquoi ne pas aller vers une allocation plus universelle complétée par des revenus d'activité ?

Risque d'être un «substitut aux protections sociales» plutôt qu'un complément.

Il faut transformer les représentations. La crise peut déstigmatiser : plus difficile d'incriminer les gens.

Et politiques plus intégratrices et préventives.

L'autonomie des assistés – PUF – 288 P – 27 €

Plus d'éléments sur le site de l'éditeur

A noter Lien social n° 640 – 10/09/09 – p. 10-15

Un dossier : le contrat d'insertion, un outil dénaturé. Présentation et débat sur son utilisation avec 3 travailleurs sociaux.

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



Que les situations de détresse augmentent n'étonnera personne; affiner la mesure de la pauvreté va dans le sens d'une appréciation globale des problématiques c'est donc positif. Et puis comment calculer la richesse, un peu inattendu dans cette rubrique mais difficile de ne pas voir la complémentarité... et c'est intéressant.

09 578 –ASH –18/09/09

Les prix à la consommation ont progressé de 0,5% au mois d'août après 3 mois consécutifs de baisse (avis à paraître)

09 572 –ASH –18/09/09 – p. 17

Les CCAS notent une hausse des aides et leur élargissement à de nouveaux publics

Enquête auprès de 670 CCAS du 13 mai au 17 juin.

75% d'entre eux font état d'une augmentation des demandes d'aide, pour l'essentiel pour des besoins de 1^{er} nécessité (alimentation et argent).

Les réponses positives aussi en augmentation : «rôle de soupape très important»

Un changement dans la situation professionnelle est en tête des éléments «déclencheurs» ; ensuite surendettement (30%) avant les difficultés à payer factures d'énergie ou loyers.

19% des nouvelles demandes viennent de personnes jusque-là inconnues des CCAS ;

Les plus représentés : familles monoparentales, personnes seules et 18/25 ans.

Davantage de personnes en emploi qu'avant la crise, dont

certaines en CDI (catégorie en hausse).

Les CCAS n'ont pas restreint leurs conditions d'octroi, beaucoup d'entre eux avaient déjà changé, passant d'une «logique de statuts à une logique de niveaux de ressources» (prendre en compte de nouveaux publics :travailleurs pauvres, retraités...)

L'UNCCAS s'attend à une aggravation de la situation dans les 6 prochains mois et s'inquiète... de la disparition de la taxe professionnelle

A noter : le Secours catholique est plus nuancé, augmentation de 15% du montant des aides mais pas du nb de personnes secourues et le Secours populaire avait déjà constaté une hausse du nb de personnes reçues avant la crise.

09 551 –ASH –11/09/09 – p. 20-21

L'Unccas propose une autre grille de lecture de la pauvreté «Nouveaux indicateurs pour une meilleure connaissance locale (...) mettre en cohérence les indicateurs nationaux avec une démarche ascendante d'observation des territoires».

Analyse stat dans 3 Dpts : retenir 15 types de profils socio-économiques et socio-démographiques et les corrélés aux indices de revenu. On observe ainsi différentes formes de pauvretés.

Enquête auprès des intervenants sociaux et des usagers des CCAS, dont la majorité sont pauvres monétairement. Mais 14% des enquêtés pauvres ne se définissent pas comme tels : hiatus fréquents entre perceptions et définitions.

Les intervenants décrivent l'état de pauvreté par les manques et l'absence «d'adjuvants» (soutiens familiaux...)

Les usagers insistent sur les tensions entre priorités (manger...) et restrictions.

L'étude fait émerger des indicateurs «connexes et périphériques de mesure et de suivi»

09 552 –ASH –11/09&Le Monde – 15/09/09

Remise du rapport Stiglitz pour un nouveau mode de calcul de la richesse

Mesurer de manière plus fine que par le PIB qui n'intègre que les activités marchandes donnant lieu à rémunération.

12 recommandations pour modifier et compléter les stats internationales : notamment intégrer à la mesure de la croissance les activités non marchandes (bénévolat, travaux domestiques...), améliorer la mesure des conditions de santé, d'éducation et d'insécurité des individus, évaluer de manière exhaustive les inégalités, et s'appliquer à connaître l'évaluation que chacun fait de sa vie et de ses priorités.

09 601 –ASH –25/09/09

La Cour des comptes européenne veut améliorer le programme d'aide alimentaire

Estime qu'il devrait être financé dans le cadre de la politique sociale et non de la PAC.

Il a une incidence trop limitée sur la vie des personnes démunies : en moyenne il offre un repas par mois aux bénéficiaires.

Il faudrait des critères d'éligibilité fondés sur une dépendance sociale et financière constatée et augmenter la diversité des produits.

Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie



La loi pénitentiaire continue un parcours chaotique qui décourage les intervenants...

09 569 –ASH –11-18/09&Le Monde – 09-19/09/09

Le gouvernement veut atténuer la loi pénitentiaire : propositions et réactions

Principe de l'encellulement individuel : remplacé par le «libre choix du détenu» ; maintenir les liens sociaux et mieux lutter

contre les suicides....

En 2006 une consultation montrait que 84% des détenus souhaitaient une cellule individuelle....

Aménagement de peine pour détenus condamnés à 2 ans (au lieu de 1 aujourd'hui) : en exécution par ex. les récidivistes et délinquants sexuels.

Amendements plus favorables adoptés par la commission des lois : prise en compte des personnes handicapées (activités et travail) ; droit de se marier, favoriser visites en parloirs familiaux ou unités familiales, améliorer la condition des femmes (actes gynécologiques sans entraves, accompagnement social aux mères..)

Vote le 22 septembre avant examen en commission paritaire (procédure d'urgence).

Réactions

Indignées : assocs & syndicats de professionnels

OIP : c'est devenu «le projet de l'administration pénitentiaire»

Synd magistrature : «entérine régime différencié»

09 534 –ASH –04/09 & Le Monde – 02-03/09/09

Les propositions du Comité Léger pour réformer la procédure pénale remises le 1^{er} septembre

Instaurer un cadre unique d'enquête qui pourrait être assuré par le procureur de la République ; revient à supprimer le juge d'instruction.

A noter : le rapport Delmas-Marty le proposait déjà en 1990 mais des contreparties ont disparu (en matière d'indépendance : nominations...).

Un juge de l'enquête et des libertés serait chargé du contrôle de l'enquête et déciderait des mesures attentatoires aux libertés individuelles.

Renforcer les droits des victimes

Supprimer le secret de l'enquête et de l'instruction, mais maintenir secret professionnel.

09 565 –ASH –11/09/09

Nous signalons 3 circulaires

* Un cadre pour la médiation familiale exercée dans les maisons de justice et du droit et les points d'accès au droit jusqu'à présent organisée de façon empirique.

Circ. JUSA0916812C- BOMJ 2009/4

* L'administration pénitentiaire apporte des précisions sur la gestion de valeurs pécuniaires des détenus.... . PMJ4 19/05/09 - BOMJ 09/4

* ... et redéfinit les modalités d'usage du téléphone pour les condamnés – . SD2 13/07/09 - BOMJ 09/4

09 577 –ASH –18/09/09

Le Conseil national du sida réclame des programmes d'échange de seringues pour les usagers de drogues incarcérés

Dossier étrangers : nos éléments



Actualité plus que chargée : les chiffres - bilan M. Besson confirment des tendances. La «jungle» de Calais ... réédition de la destruction de Sangatte ? C'est à suivre. On parle aussi beaucoup des enfants, de leur santé, de leurs droits : décidément leur dans notre société plus ambiguë qu'il n'y paraît... Notez enfin que le feuilleton des tests ADN, paraît clos...

09 553 –ASH –11/09/09 – p. 15-16

M. Besson dresse le bilan de ses huit premiers mois à la tête du ministère de l'immigration

«La France reste une terre d'accueil de l'immigration» avec

plus de 180 000 étrangers (hors UE) accueillis par an pour de longs séjours.

Du 01/01 au 31/07/09 : titres de séjour en hausse de 0,7% par rapport à la même période en 08.

Nb titres de séjour délivrés pour l'immigration familiale en baisse de 7,6% : confirme tendance (- 12,1 % entre 2006 et 2008).

Nb titres de séjour professionnels en baisse de 1,8%, alors qu'ils étaient en hausse de 22 % en 2008. Imputé à la crise économique.

Nb demandes d'asile déposées en hausse de 32,6% ; 1^{er} pays européen pour le nb de demandes et d'acceptations.

Reconduites à la frontière en baisse de 10% (17 350), mais conforme à l'objectif.

86 filières démantelées (+ 30%) et interpellations de «trafiquants de migrants» en hausse de 12,7%

09 592 –ASH –25/09 & Le Monde 23-28/09/09

Destruction de la «jungle» de Calais : «une fausse solution»

Le 22/09/09 : prévu depuis avril, et annoncé ; beaucoup auraient quitté les lieux. Ils étaient environ 250 contre 700 à 800 avant l'été.

276 étrangers interpellés dont 135 mineurs.

Les mineurs, centres d'hébergement spécialisés

Les adultes, transférés en centres de rétention avec examen individuel des demandes. Mais souvent inopérant, beaucoup relevant du règlement Dublin II qui renvoie l'examen de la demande à l'Etat par lequel l'étranger est entré en Europe.

Réactions

20 assocs : dénoncent une «opération de communication» qui livrera davantage les migrants aux passeurs puisque «contraints de se cacher», ils seront vulnérables.

LDH : démantèlement des filières ? l'annonce «a donné le temps aux passeurs de disparaître».

Enfin, 3 jours après l'opération, les assocs constatent le retour des migrants.

Sur les précédentes mesures voir nos numéros 5&7

09 590 –ASH –25/09/09 & Le Monde 25/09/09

30% des sans-papiers en Europe ont renoncé aux soins pour leurs enfants

2^o rapport de l'Observatoire européen de l'accès aux soins de Médecins du monde : enquête auprès 1 200 personnes vivant dans 11 pays d'Europe.

38% présentent un pb de santé non soigné.

Au total 41% des personnes ont renoncé à se soigner dans les 12 derniers mois

30% ont renoncé aux soins pour leurs enfants, qui sont en mauvaise santé et devraient être couverts au titre de la protection de l'enfance.

Aucune corrélation entre migrations pour raison de santé et différentes législations. Ce ne «ne sont pas des malades qui viennent se faire soigner».

Allemagne, Suisse, Suède, Grèce : peu de possibilités de soins en dehors des urgences.

UK : les médecins décident ou non de la gratuité...

France, Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal : prise en charge prévue de tout ou partie des coûts mais complexe et méconnu ; 70% des personnes interrogées avaient des droits et 25% le savaient.

MDM appelle à dissocier politiques de santé et politiques d'immigration

09 591 –ASH –25/09/09

Mineurs isolés : le droit commun de la protection de l'enfance doit primer

Une note associative (CFDA, ANAFE, Hors la rue, RESF, DEI) réaffirme les positions des intervenants

Demandes : fin du placement en zone d'attente, décisions prises par les juges des enfants, fin des expertises médicales de détermination d'âge, respect des règles de reconnaissance des actes d'état civil étrangers et une «protection renforcée des mineurs isolés demandeurs d'asile» (saisine des juges des enfants et des tutelles)

Les Dpts devraient assumer leurs compétences à leur égard (protection de l'enfance).

Tout mineur ayant bénéficié d'une mesure protection de l'enfance devrait obtenir une carte de séjour «vie privée et familiale» à sa majorité (actuellement uniquement si mesure avant 16 ans).

Toujours pas de conclusions du groupe de travail installé par le ministère

09 574 –ASH –18/09 (p12-13)&Le Monde 15/09/09

Regroupement familial : M. Besson renonce aux tests ADN

M. Besson le 13/09 annonce qu'il ne signera pas le décret permettant d'appliquer cette disposition de la loi «Hortefeux» de 2007.

La loi fixe la fin de l'expérimentation au 31/12/09, demande d'assurer la confidentialité des données et de ne pas créer de fichier : impossible à faire dans ces délais (consulats pas équipés). Il faut reporter d'un an ou deux le délai d'expérimentation.

Et à titre personnel, il ne souhaite pas rouvrir ce débat : «il y a une émotion très palpable»

Assocs et opposition sont satisfaits.

Le Pdt de la commission des lois de l'Assemblée : «extrêmement choquant» ; la loi a été votée...

M. Sarkozy : l'exécutif va «prendre le temps de réfléchir»

Le groupe UMP annonce une «commission» autour du ministre et de la majorité sur ce dossier...

Nous signalons dans le numéro 8

09 597 –ASH –25/09/09

Retour des titulaires d'une APS dans l'espace Schengen : le ministère de l'Immigration pose de nouvelles règles (Voir n° 7)

Circ. NORIMIKO900087C du 21/09/09

Le retour est possible sans visa consulaire sauf pour APS délivrées dans le cadre d'une demande d'asile et récépissés de première demande de TS.

09 542 –ASH –04/09/09

Le ministère de l'Immigration revient sur les conditions d'accueil et de séjour des stagiaires étrangers

Circ. n° NOR IMIMO900079C du 31 juillet 2009

sur www.circulaires.gouv.fr

Volet bibliographique

09 541 –ASH –04/09/09

Sans papiers... mais pas sans droits

Réédition : traite de santé, aides financières, travail, hébergement...

Éléments de présentation et commande sur le site du GISTI – 6 € - www.gisti.org

09 562 –ASH –11/09/09

Une étude de Forum réfugiés sur les discriminations à l'encontre des réfugiés

Synthèse disponible sur Internet.

«Ils vivent des discriminations en lien avec leur origine plus qu'avec leur statut»



Jeunesse : annonces, initiatives, informations



Nouvelle brassée d'annonces : à lire et à suivre.

Où l'on voit également que les réalisations sont moins roses que les annonces et l'on repense aux chercheurs qui demandent d'abandonner les approches par catégorie ?? Oui, l'on y repense.

Parmi les annonces du 29 septembre : le RSA bientôt étendu à certains jeunes actifs de moins de 25 ans - Réactions

09 606 –ASH –02/10/09 – p. 5-7 & 20

+ le Monde – 30/09/09

Ces mesures annoncées par M. Sarkozy seront abondées en 2010 à hauteur de 460 millions «sans nouvelle mesure de recette» dans les projets de loi finances et financement sécurité sociale.

Prolonge le plan d'avril et met en œuvre des propositions commission de concertation (n° 4 & 7)

<http://www.addap13.org/article924.html>

<http://www.addap13.org/article1110.html>

Autonomie financière

RSA étendu aux moins de 25 ans (y compris étudiants) ayant travaillé un minimum de 2 ans sur une période de 3

Doit concerner 160 000 jeunes, dont 120 000 en emploi, pour un coût annuel de 250 millions.

En outre 3 nouvelles formes d'aide seront testées par le Haut Commissaire (50 millions).

1. 16-18 ans sortis de la formation initiale sans diplôme (120 000) : accompagnement intensif avec aides personnalisées s'ils s'inscrivent dans un parcours de réinsertion. Financer des dépenses dans la limite de 2 500 € par jeune (permis de conduire, logement... sous contrôle d'un référent) ; expérimentation pour 6 000 jeunes début 2010.

2. 18-25 ans peu qualifiés ou chômage longue durée : accompagnement intensif et garantie minimale de ressources (250 e mensuels pendant 2 ans) pour ceux qui acceptent toute offre de formation ou d'emploi proposée par leur référent.

8 000 jeunes devraient être concernés.

3. 18-25 ans : mécanisme de dotation.

Le jeune pourra bénéficier d'une partie des aides attribuées aux parents (allocations familiales...) : financer dépenses prédéfinies ; dotation rechargeable pendant les périodes de travail (100 e par mois pendant 24 mois)

8 000 jeunes devraient être concernés.

Spécial Étudiants

10° mois de bourse versé à ceux dont la scolarité a été allongée à 10 mois : 150 millions

L'aide acquisition complémentaire santé sera doublée (200 € et 30 millions).

Accès à l'emploi

Ouvrir plus la fonction publique à l'alternance : apprentissage

et élargissement de «PACTE»

Faire bénéficier les apprentis des avantages «carte étudiant».

Renforcer le CIVIS: augmenter l'allocation, intensifier l'accompagnement et ouvrir le financement du permis de conduire. 80 millions

Autoriser les pré recrutements dans le privé : formation payée contre engagement à travailler dans l'entreprise pour une durée donnée.

Lutte contre décrochage scolaire des 16-18 ans

Création du droit à préparer sa vie active : sous forme de formation ou d'emploi

A la rentrée 2010 généralisation des plateformes régionales d'orientation : repérer les jeunes concernés et leur proposer des solutions (apprentissage, école 2^e chance...). 30 millions.

Les missions locales seront le pivot de ces actions : moyens renforcés (40 millions en 2010)

Orientation au sein du système de formation

Mise en place service public de l'orientation : c'est confirmé. Informer sur les filières, portail Internet et plate forme tel à la rentrée 2010.

Orientation intégrée dans projets des établissements EN : découverte métiers, conseils...

Expérimentation d'un droit à la réorientation.

Expérimentation d'un livret de compétences : valoriser potentialités extrascolaires (animation....)

Engagement et expression des jeunes

Service civique : devrait concerner 10 000 jeunes en 2010 et à terme 10% d'une classe d'âge

Développer mobilité européenne : est évoqué un «Erasmus des apprentis».

Créer un statut de pré-majorité (16-18 ans) : être Pdt d'assoc ou créer entreprise (sécurisation).

Créer un conseil représentatif de la jeunesse

Ces mesures déçoivent

FNARS & Emmaüs : extension du RSA trop restrictive. Bénéficiera à 2,7% de cette tranche d'âge dont 20% vivent sous le seuil de pauvreté.

FNARS : regrette que la mesure de protection des jeunes majeurs n'ait pas été retenue.

CNML : se réjouit du rôle accordé aux ML et des moyens supplémentaires afférents.

Côté étudiants : regrette absence mesures logement.

Montée en charge du contrat d'autonomie : le retard pris à l'allumage se confirme

09 573 –ASH –18/09/09 – p. 6

16 387 contrats devaient être signés fin août : 27,2% ne l'ont pas été.

M. Wauquiez et Mme Amara : courrier aux préfets pointant des «écarts manifestes» entre les 35 Dpts concernés

Objectif : 18 000 contrats conclus en 2009 (pour un total de 45 000 d'ici la mi-2011).

Il faut augmenter le rythme des signatures (560 en moyenne par semaine) pour rattraper «le retard accumulé depuis le démarrage»

«Sorties positives» vers l'emploi : 7% (disparités importantes selon les Dpts).

52% des jeunes inscrits sont sans qualification et 43% orientés par le SPE (ce sont des moyennes).

Les hommes sont majoritaires (41% de femmes).

L'INJEP «centre d'expertise» : un défi

09 536 –ASH –04/09/09 – p. 23

Le livre vert propose de conforter l'INJEP dans «son rôle d'expertise pour la jeunesse», sur laquelle s'appuierait une nouvelle instance représentative de la jeunesse (indépendante du gouvernement sur le modèle du Conseil économique et social) qui remplacerait le Conseil national de la jeunesse.

Projet de décret: observer et analyser pratiques et attentes des jeunes, politiques et actions qui leur sont destinées, et évaluer les politiques publiques. Valoriser et diffuser ces expertises et se constituer en centre de ressources documentaires. Conserve

la mise en oeuvre du programme européen «Jeunesse en action».

Création d'un conseil scientifique et entrée de représentants de collectivités territoriales au CA.

En 2008 une restructuration (RGPP) a entraîné une baisse de près de 50% des effectifs INJEP.

Le personnel regrette la disparition de l'activité formation : «l'éducation populaire semble devenir le parent pauvre de nos missions».

CSTS : les professionnels doivent «oser l'ISIC»

09 570 –ASH –18/09/09 – p. 24-27



Où l'on voit que la prévention spécialisée est «dans les clous», c'est toujours agréable... mais ce n'est pas rare accordons-nous le plaisir de le souligner. Au-delà nous insistons sur l'intérêt de quelques définitions... et de l'analyse des réticences à l'ISIC.

10 ans après son rapport sur l'Intervention sociale d'aide à la personne (ISAP), voici l'Intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC).

Le groupe de travail était présidé par M. Dubasque, Vice-pdt de l'ANAS.

L'ISIC, notion spécifiquement française, «présente un enjeu majeur dans la lutte contre l'exclusion et pour la cohésion sociale»

Définition CSTS 1988 : intervention «qui touche la population sur un territoire déterminé et se donne pour objectif la prise en compte d'intérêts collectifs». Elle recouvre 3 pratiques.

1. Le travail social communautaire : «prise en charge par le groupe ou la population de leurs pbs afin d'arriver à une autonomie individuelle et sociale» ; peu utilisé en France.

Exemple : la création d'un club de football (Mans)

2. Le travail social avec les groupes (TSG) : «aider chaque membre, mis en relation au sein d'un groupe constitué à cet effet, à développer un système d'aide mutuelle pur faire face à ses propres besoins et à ses pbs»

Exemple : la création d'un groupe de personnes surendettées (Val-de-Marne)

3. Le développement social local : imaginer «certaines solutions aux pbs économiques et sociaux et les mettre en oeuvre avec ceux qui en sont les acteurs et les bénéficiaires»

Exemple : projets mis en place dans un quartier (Maine-et-Loire) où les rapports sociaux étaient tendus, avec des réactions de repli.

Les 3 niveaux de représentation (habitants, élus, pros) étaient partie prenante de la démarche ; les habitants ont été force de proposition ; il y a eu des changements notables (comportements...).

A côté de ces 3 types d'intervention, d'autres actions: (groupes parole, théâtre-forum...) font partie de l'ISIC si elles ont pour objectif de renforcer le lien social et développer les capacités à comprendre et agir individuellement ou collectivement («empowerment»).

L'ISIC requiert un «positionnement professionnel fait de confiance dans la force de l'intelligence collective et d'acceptation de l'incertitude»

Met en garde contre tentation d'aller vite «l'ISIC ne se décrète pas» et de valoriser l'institution (c'est une réponse à des demandes sociales).

Il faut l'articuler avec l'ISAP. La réforme du diplôme AS va dans ce sens.

Pour l'instant reste cantonnée à des politiques spécifiques (politique de la ville) ou des institutions

La relation individuelle l'emporte car l'intervention sociale a

été construite sur une logique d'aide à la personne.

Cette «intervention verticale» reste séparée d'une «intervention globalisée, peu prescrite»

De plus depuis les années 80, l'évolution sociétale place l'individu au centre des relations sociales.

Et les autorités administratives sont réticentes à l'égard du collectif (peur des groupes de pression).

Enfin les institutions cherchent à produire des résultats dans des délais rapprochés (dispositifs).

Il recommande aux élus de prévoir des dispositifs qui la reconnaissent l'ISIC, aux institutions de l'inscrire comme une offre de service à part entière et qu'y soient formés les cadres intermédiaires.

Les instituts de formation l'ont intégrée.

Enfin il faut que les travailleurs sociaux soient «convaincus de son intérêt et de sa pertinence»

A paraître aux presses de l'EHPES

Professionnels et usagers : des clés pour se comprendre : les co-formations

09 594 –ASH –25/09/09 – p. 22-25



C'est à connaître; ensuite à chacun d'estimer sa propre distance d'avec les usagers... Et même si nous avons le sentiment que ces modules ne s'adressent pas en priorité aux intervenants en prévention spécialisée, la question mérite d'être au moins effleurée.

Démarche de croisement des savoirs et des pratiques développée par ATD Quart Monde et expérimentée en 2000-2001 : réunir des «militants» du refus de la misère (la vivant ou l'ayant vécu) et des professionnels (secteur social, enseignement, santé, justice...).

Depuis 2003, □ 50 co-formations : social, santé et éducation (France et Belgique). En moyenne 15 professionnels et 3 à 8 «usagers» 2 ou 4 jours.

Visent à donner aux deux types de stagiaires des outils pour comprendre les logiques des autres.

Sortir d'une relation trop souvent «piégée, tendue, pleine de méconnaissance»

Travail sur les représentations : souvent un choc pour les professionnels. Un abîme les sépare des usagers : par ex. leurs interlocuteurs ont l'impression d'être face à un mur....

Récits d'expériences : courts écrits débattus en groupes puis analysés de façon croisée. Les usagers explicitent des choses : ne pas venir à un RDV n'est pas un manque de coopération par ex mais révèle de la honte, le stress d'avoir reçu le courrier....

Symétriquement les usagers découvrent que les professionnels ne sont pas tout-puissants et qu'il est possible de leur «parler», vraiment.

l'on «éprouve» : «personne [en] sort indemne»

Les professionnels ont envie que les usagers s'approprient des clés du jeu social : mais la commande institutionnelle ne suit pas toujours...

Les usagers y retrouvent une estime de soi, se vivant comme citoyens et plus comme usagers et parlent beaucoup de ces formations autour d'eux.

Ce qui est essentiel dans ces modules est ce que

En 2006 la CNCDH parle de la «productivité» des expériences de croisement

Le CSTS promeut «l'alliance» avec l'utilisateur

Et ATD a exposé sa méthode devant le CESE.

Ses animateurs invitent à s'approprier la «charte du croisement de savoirs et des pratiques»...

Le Sociographe a 10 ans et s'interroge : «le travail social est-il de gauche ?»

09 585 –ASH –18/09/09 – p.16



Voici un son de cloche qui tranche sur ce qu'on lit et qu'on entend habituellement. Aussi le citons-nous longuement. C'est à vous d'en faire bon usage mais il semble inopportun de l'évacuer d'un simple mouvement d'énervement...

Entretien avec M. Boiral, sociologue, ancien Dteur IRTS, et l'un des contributeurs du numéro

Les travailleurs sociaux se disent souvent de gauche, comme si cela allait de soi...

Cette appartenance «relève surtout du mythe»

Quand on travaille avec les collectivités territoriales, «il est difficile de distinguer celles qui relèveraient de Dpts de gauche ou de droite»

Comment s'explique la proximité avec la gauche ?

«Résultat d'un certain formatage culturel»

«Les idées de gauche sur le social semblent idéalement plus proches de celles du travail social»

Mais le travail social vient d'une tradition humaniste «allant du paternalisme caritatif aux mouvements issus de la Résistance»

Cette revendication n'est-elle pas «l'expression du malaise récurrent du travail social, réactivé par l'aggravation de la situation sociale ?»

On voit se développer des appels à la résistance (contre le néolibéralisme...) mais «je ne suis pas sûr que ce soit la bonne stratégie»

Les travailleurs sociaux doivent-ils abandonner leur posture militante ?

Ils ne s'agit pas d'oublier des valeurs nécessaires mais «encore faut-il que l'engagement militant ne se substitue pas à la professionnalité»

«Leurs techniques ne sont pas toujours adaptées à leurs missions actuelles : réel déficit dans les capacités rédactionnelles et de lecture».

Il faudrait revoir les processus de formation

Il s'agit donc d'abord d'être professionnel...

«Je ne souhaite pas critiquer la politisation du travail social, mais montrer les limites d'une approche trop idéologisée (...)

les professionnels doivent s'atteler en priorité à une refondation de leurs professionnalités.»

Le Sociographe n° 30 – 04 67 07 82 73 – 10 €

Travailleurs sociaux face à la crise : le cas d'AZF

Entretien avec l'auteur, Mme Saint-Martin (socio)

09 595 –ASH –11/09/09 – p. 30-31



C'est très intéressant et c'est inattendu en plus comme angle d'observation. On peut parier que ces observations trouverons chez vous un écho.

Explosion le vendredi 21/09/2001 : la sociologue recueille de fin octobre à début janvier les témoignages des travailleurs sociaux (institutions publiques : CCAS, CRAM, CG...) du Grand Mirail.

Quelles ont été leurs premières réactions ?

Passées l'incertitude et la peur, ils agissent rapidement et

«deviennent des personnes ressource pour les habitants» ; sans consigne ils «s'auto-réquisitionnent (...) les services sociaux «n'ont pas de protocole de crise». ils forment des équipes et sillonnent le terrain.

Première phase qui dure jusqu'au mardi 25/09/01, système D, pas de locaux...

Ils utilisent leurs savoir-faire professionnels : aller vers, écouter, aider, mais les repères ont bougé, ils ont vécu la même chose que les usagers, il faut trouver la bonne distance dans une situation de «pair à pair» et la plupart y parviendront : rapports spontanés mais la technique est présente. Ils ont fait preuve d'inventivité.

Ensuite c'est le retour au cadre institutionnel que vous qualifiez de «deuxième choc». Pourquoi ?

Dès le mercredi 26 il leur faut intégrer les cellules de crise où leur fonction sera surtout administrative.

Mettre en œuvre et distribuer les aides financières : pris entre une organisation pas forcément connue et la pression des habitants.

Ils essaient de sauvegarder qualité d'écoute et d'accueil et font jouer le travail en réseau mais font état d'un décalage entre ce que l'on leur demande et les besoins réels des habitants.

Ils se retrouvent «dans une position d'assistantat et de guichet social contre laquelle ils se battent depuis des années», comme si on détruisait un pan de leur travail dans cette urgence.

Quand ils retournent à leur travail 3 semaines après qu'en est-il ?

Ils expriment un fort malaise : impressions de «peu de prise sur les décisions alors qu'ils connaissaient terrain et habitants (...) et de non-reconnaissance institutionnelle de leur travail d'adaptation» pour compenser défauts d'organisation.

Cet événement illustre un malaise général.

Ed. érès – 250 p. -18 € - en librairie le 12/11/09

Prise en charge de jeunes filles victimes d'inceste

09 593 - ASH -25/09/09 – p.26-29



De la belle ouvrage, voilà ; comme peuvent en faire les travailleurs sociaux.

La MECS Jean Bru (Agen) existe depuis 1996.

A l'époque l'idée d'accueillir spécifiquement le public victime d'inceste est controversée : crainte de stigmatisation. Pour l'équipe la preuve est faite de la création de liens d'appartenance bénéfiques.

Durée moyenne de placement : 2 ans

Équipe mixte (18 ETP), 50% travailleurs sociaux

Objectifs éducatifs : protection, socialisation et autonomisation.

Chacune a une chambre (avec sdb) qu'elles peuvent fermer à clé.

Gros travail en douceur sur les aspects liés au corps : se laver, s'habiller.

Quand les filles achètent des vêtements seules, elles les montrent au retour : elles doivent porter des vêtements propres et adaptés à leur âge (règlement) ... «la plupart du temps on les renvoie au magasin» : tenues provocantes... ou l'inverse.

Elles peuvent aller et venir librement seules hors de la MECS (heure limite) : «comporte des risques» mais c'est la clé de l'autonomisation.

Toutes s'engagent à suivre une psychothérapie proposée en dehors de l'établissement : le lieu «pour vivre» est séparé du lieu «pour se soigner» dans la MECS il n'y a pas de secret.

Le mercredi après-midi une animatrice scolaire vient aider les jeunes qui sont généralement en difficulté scolaire à leur arrivée : la «scolarisation fait partie du contrat».

Un Service Famille gère les rapports familiaux car «compliqué d'être à la fois accompagnants des victimes et d'aller à la

rencontre des coupables» ; superviser les entretiens tél, accompagner lors des visites en famille et au parent incarcéré (si demande de la jeune fille), ou à toutes les étapes de la procédure si l'affaire n'est pas encore jugée.

Si les filles se mettent trop en danger (drogue, allers et venues la nuit, ...) on les réoriente mais les fugues, TS, etc. sont gérées.

Supervision avec un psychiatre 1 matinée hebdo.

La MECS est lieu de réflexion sur l'inceste et les réponses possibles en médico-social.

Projets : accueils séquentiels et de jour, accueil de garçons victimes de sévices.

Psychiatrie et travail social : un rapprochement inéluctable mais laborieux

09 547 - ASH -04/09/09 – p. 28-31



Nous avons souvent traité d'exemples de coordination : dans cet article il s'agit davantage de comprendre qui devrait le mettre en œuvre et pourquoi ça ne vient pas. Les quelques pistes données ici laissent entrevoir un univers de complexité.. mais la volonté est là sur le terrain et le besoin est là. Alors nous restons optimistes.

Les cloisonnements restent vivaces alors qu'en 1998 un rapport du Haut comité de la santé publique les dénonçait déjà.

La loi 2002-2 invite les établissements à définir les articulations qu'il entend développer avec ses partenaires, la loi 2005 permet des montages s'affranchissant des champs juridiques d'origine (GCSMS)... ce sont des ouvertures

Le changement pour l'instant vient de l'indignation (20 référents autour d'une table pour une personne et aucune ne connaît les autres...)

Initiatives locales de formations, mises en réseau, accueils pluridisciplinaires, avec souvent l'engagement des pouvoirs publics territoriaux.

Un ex parmi d'autres: dans les 93 2 équipes mobiles (psychiatre / infirmière) sont affectées au soutien des travailleurs sociaux (prise en charge des personnes précaires ou en situation d'exclusion)

Il faut dégager une représentation partagée, ce qui suppose des deuil : or seule la loi 2007 sur la protection de l'enfance institue une obligation de formations pluri professionnelles. Pour avancer il faut travailler sur les identités professionnelles.

En outre les formations sociales sont sous compétence régionale mais les sanitaires sous compétence Etat.

«Le secteur social est dans une situation d'attente. Les organismes de formation sont prêts à avancer mais ils s'épuisent à mener des expérimentations pédagogiques» (MNASM)

«De nouveaux métiers à l'articulation du sanitaire et du social vont devoir être mis en œuvre» (Directeur école supérieure Montsouris)

A noter : la pratique clinique change-t-elle ? in Rhizome n° 35. Met avant une souffrance psychique d'origine sociale plus massive. www.orspere.fr

Expériences, points de vue, éléments repérés...



Expérience intéressante en faveur de l'intégration bancaire. Quant à la mixité,

question difficile, s'il en est, et où chacun apporte ses propres représentations: un dossier de Lien social campe les différents points de vue. Un programme de rénovation urbaine apparemment exemplaire... toujours le DSL. Peut servir de canevas si vous êtes confronté à un programme de ce type sur votre secteur d'intervention.

Un dispositif d'intégration bancaire : parole d'argent

09 560 –ASH –11/09/09 – p. 32--35

APIB (Nantes) : lutter contre l'exclusion bancaire qui génère de l'exclusion sociale - 09 75 12 05 36

Réflexion entamée en 2001 ; en 2005 des habitants sont réunis en groupes de travail pendant 2 ans : «former les gens sur le rapport à l'argent»

En 2007 séminaires en direction des travailleurs sociaux : échanges de pratiques et formations sur la «culture de pauvreté». puis rencontres avec groupe de travail et représentants de banques

En 2008 l'assoc Agir pour l'Intégration Bancaire : complémentarité avec les autres travailleurs sociaux et interface entre les dispositifs existants.

Plaquettes d'information, réunions dans les halls et permanences à la Banque postale.

Travail sur le budget, aide sur les courriers, infos sur produits bancaires, sans faire à la place de.

La gestionnaire clientèle de l'agence Banque postale est devenue «médiatrice de confiance» et travaille avec l'assoc pour intervenir en amont.

La mixité à l'épreuve des quartiers – 09 538

Un dossier Lien social – n° 939 – pp. 10-17

Les relations filles-garçons se dégradent-elles, notamment dans les quartiers populaires? On manque d'études scientifiques «Ce sont surtout les quartiers qui se sont dégradés avec des répercussions sur les relations entre les sexes» (Mme Clair, sociologue); et les jeunes hommes n'y seraient pas plus violents qu'ailleurs.

- La mixité ça s'apprend : actions de l'assoc de prévention spécialisée Maison des copains (Est parisien)

- «En nous faisant croire que tous les hommes des quartiers sont violents, on tente de justifier des politiques sécuritaires», par D. Welzer-Lang (sociologue)

Protection de l'enfance. L'investigation (IOE) : de nouveaux champs à explorer

09 557 –ASH –11/09/09 – p. 28-31

La FN3S déplore des «suppressions sèches de postes». Alors que l'IOE, bilan pluridisciplinaire sur la durée analyse la situation du mineur sur divers plans avec débat contradictoire, aide le juge et les interventions à venir. Mais elle est de moins en moins prescrite par les magistrats : procédures accélérées. La direction PJJ veut travailler sur le fond avec les assoc habilités et les magistrats et introduire un «caractère modulable» en fonction de la demande. Les assoc sont intéressées mais dubitatives : trop de changements constants... et la loi 2007 a modifié les équilibres en confiant les évaluations administratives aux Dpts.

Un programme de rénovation urbaine : Peau Neuve

09 582 –ASH –18/09/09 – p. 28-31

A Garges-Lès-Gonesse : le quartier de la Muette

Rénovation de grande envergure avec l'ANRU

Avec un accompagnement spécifique des habitants : bailleur,

municipalité, assoc, centre social.

Réflexion enclenchée par le bailleur il y a 10 ans : soutien à l'assoc de quartier, création d'un Dpt de gestion sociale et urbaine : évaluation sociale (entretiens à domicile) en parallèle du projet urbain.

On décide de détruire une grande barre : charte de relogement ; signature avec ANRU fin 2004 et premières livraisons de logements neufs en 2007.

Démolition vécue douloureusement par beaucoup mais très accompagnée : réunions, documents, une équipe s'enquiert régulièrement des difficultés posées par le chantier. Des animations réalisées.

Bâti organisé en îlots : 8 au lieu de 100 dans une cage d'escalier... chartes bon voisinage, médiateurs et gardiens sont maintenus : parties privatives mieux respectées.. Appropriation.

Les espaces de rencontres parents-enfants - 559

Un dossier Lien social – n° 941 – pp. 10-15

Vient compléter l'article traité dans notre numéro 7

Évaluation : faire le pari de l'intelligence

09 561 –ASH –11/09/09 – p. 24-25



Un article de plus sur l'évaluation ? C'est indéniable mais il est clair, bien construit avec des formules gagnant peut-être à être intégrées.

Par Laurent Barbe, consultant au CRESS

Nous constatons un intérêt des professionnels.

Mais attentes et dispositifs se complexifient et l'évaluation est menacée de devenir «une affaire de spécialistes»

En outre si les «qualiticiens» centrent la progression de la qualité des pratiques sur les procédures, les «évaluationnistes» la centrent sur les résultats ; or une «normativité pointilleuse» risque «d'accroître encore le fossé entre le prescrit et le réel» dans un secteur qui renvoie au «développement de l'attention» plutôt qu'à une «structuration procédurale de l'action».

La dernière recommandation ANESM semble aller dans ce sens. Ce qui «postule une capacité d'identifier, mesurer et agréger les résultats qui paraît loin de la réalité.»

Enfin si la mesure des résultats «s'érige en mode de pilotage au cœur de la relation entre financeurs et acteurs de l'action sociale» c'est «périlleux»... chacun développant des stratégies par rapport aux indicateurs attendus.

La progression collective est favorisée par la réflexion collective et la confrontation des «parties prenantes» sans faire «comme si quelqu'un savait ce qu'il faut faire»

Ces analyses seront utiles «si elles sont portées et débattues dans les instances susceptibles d'améliorer les politiques publiques» car les difficultés renvoient aussi «à des dimensions plus larges»

Les pôles ressources, promesses d'une structuration de la recherche ?

09 554 –ASH –11/09/09 – p. 17-18



On en parle, on déplore, on tempête : et voici que des choses se construisent, à suivre.. et à consulter même déjà sur Internet. C'est positif et à suivre.

Malgré le DSTS, la MiRe (mission de la recherche) et la chaire du CNAM, la structuration de la recherche en travail social reste embryonnaire.

En 2008, un appel à projet est lancé par la DGAS.

Il reconnaît aux établissements de formation une légitimité à développer de la recherche, à mettre en synergie moyens et compétences au niveau régional et accorde une subvention sur 3 ans aux projets retenus.

N'impose pas de modèle d'organisation mais fixe des objectifs : repérer lieux ressources, diffuser les savoirs.. et des principes de fonctionnement : base partenariale, identifier animateur, mettre en place conseil scientifique, fixer modalités d'évaluation.

Dans un délai très court, 25 projets ont été déposés et 20 retenus et financés.

La plupart ont créé un partenariat avec l'université.

En Rhône-Alpes projet déjà très abouti (texte DGAS s'en inspire) : opérationnelle depuis 2006, la plate-forme compte 20 adhérents avec des «correspondants» réunis tous les trimestres.

On peut déjà consulter des travaux de recherche sur <http://www.ccrasso.fr/pfras/>

En Alsace un pôle existe depuis 2004 ; Bourgogne, Lorraine, d'autres exemples existent.

Mais réussiront-ils à intéresser les établissements et services ? En Rhône-Alpes «il y a encore du travail à faire» : ils font souvent appel à des consultants extérieurs. En Alsace les petites structures sont intéressées.

De toute façon il faudra du temps pour avoir le recul nécessaire à une vraie appréciation.

A l'Afords on réfléchit à une mutualisation de ces projets et à un support national.

Réponse de M. Rullac sur les pôles ressources : «recherche en travail social, la voie malaisée de la reconnaissance»

09 596 –ASH –25/09/09 – p.19-20



Une réponse au précédent et en effet le complète très bien. Nous vous le recommandons. Etat des lieux précis, interrogation de fond. Plutôt tonique.

Les pôles ressources :une avancée qui s'oppose au préjugé selon lequel une recherche impliquée avec un objectif d'opérationnalité est impossible (le travail social restant une technique) et marque la victoire de ceux qui revendiquent le travail social «comme une science humaine appliquée»

Les réformes DEES & DEASS axées sur l'opérationnalité (ISIC pour AS et méthodo projet pour ES) impliquent nouvelles méthodes Mais aucun débat scientifique n'a éclairé ces notions.

On ne peut toujours pas se référer à un corpus en travail social : cercle vicieux de l'absence de synergie en la matière...

Création du DEIS qui implique «le développement d'une production de connaissances endogènes» mais les écoles ont du mal à former à la recherche (manque de postes et de financements)... et dans les assoc manquent de postes de «développeur»...

Au CNAM existe une chaire du travail social mais sans doctorat (s'arrête au Master 2), alors que 80 pays dans le monde en proposent un.

Les diplômes DEES & DEASS ne s'insèrent pas dans le LMD (considérés bac + 2) et pourtant en 2012 ce sera indispensable : sur quelle base ? Et aucun formateur n'ayant de doctorat, qui postulera quand le système sera harmonisé ?

Il y a eu des pionniers : Forum, le Sociographe.

Et des initiatives : l'Aifris, l'Acofis, laboratoires de recherche

(motivation de quelques-uns).

Ce sont autant de «pierres blanches» sur la voie de la reconnaissance du travail social comme science appliquée malgré des «résistances farouches» à reconnaître ce caractère scientifique

Il faut rester vigilant à penser la finalité et le pourquoi avant le comment si l'on veut réussir.

Éducation spécialisée : des formations à revoir

09 576 –ASH –18/09/09 – p. 21-22



Nous avons fait le choix de traiter assez longuement un article parlant de choses que vous connaissez. Parce qu'il découpe clairement l'évolution de votre métier : pour autant ne souscrivez-vous peut-être pas à son «découpage» mais c'est un point de départ qui peut vous être utile.

Par JF. Duvic, ancien ES et responsable de structures, consultant et formateur

Isole 3 «modèles» successifs (se réfère à MM. Robert & Muller in l'Etat en action)

1. Un modèle préprofessionnel au moment des premières structurations du secteur : univers disparate avec des acteurs très marqués par les engagements militants, et l'humanisme. Des directeurs charismatiques au management directif teinté de paternalisme.

Grande autonomie des acteurs avec un mode structuration avant tout oral.

2. Un modèle intermédiaire (années 60 et 80) de professionnalisation, le «praticien de la relation» : contemporain de l'apogée de l'Etat providence. Valeurs de solidarité, laïcité et engagement personnel mais avec une forte dimension psy articulée aux sciences humaines (Bourdieu, Foucault...). Prise en compte de la singularité du sujet pris en charge et prise de distance mais le charisme de l'éducateur reste valorisé, les familles souvent encore suspectes et l'écrit reste faible (beaucoup de réunions...).

3. Un modèle émergent, professionnalisé, fin des années 80 : le «modèle technicien» dès la formation nouveaux instruments théorico-pratiques permettant d'agir sur la vie d'usagers dont on met en avant citoyenneté, choix, égalité de droits... la qualité de service prime (bienveillance).

En 1992, à leurs «états généraux» les éducateurs ont «entériné le dépassement de l'engagement militant et appelé la collectivité à jouer un rôle dans la professionnalisation»

Les prétentions «thérapeutiques» du modèle précédent sont remises en question. On puise davantage dans les droits concrets et on utilise les apports des théories de la communication.

L'ANESM tend à constituer un cadre déontologique propre au métier : c'est nouveau

Des compétences nouvelles sont établies : mise en place de droits, partenariat, ingénierie de projet, formalisation de procédures, évaluation... et elles sont introduites dans les réformes des diplômes.

Mais subsistent des décalages entre les «attendus de ce modèle et les contenus des formations» : encore «très marqués par leurs approches psychologisantes et théoriques»

Il faut changer contenus, méthodes pédagogiques et méthodes d'évaluation. Ateliers de développement, analyse des pratiques...

«Former des techniciens-praticiens équipés, d'une part, d'une éthique et, d'autre part, d'outils pour mener à bien une série d'actes pertinents en direction d'usagers qui attendent une réelle aide»



Les fiches de l'ONED suite. A part ce point, plutôt de petites notations, les articles concernant la profession (évaluation, évolution, recherche) ayant fait l'objet de traitements à part.

09 598 –ASH –25/09/09 – p. 14-15

La nouvelle mouture des fiches de l'ONED ne convainc toujours pas (voir n° 6)

ANAS, Synd. médecins PMI et ONES : «quelques modifications mais (...) nos principales objections demeurent» ; quantité des données recueillies et subjectivité possible (interprétation).

Demandent de redéfinir «l'information préoccupante» sur la base d'une large concertation et de retravailler la formulation de typologies autour des situations de danger.

Suggèrent de limiter le recueil de données à la description factuelle de la situation et du parcours des enfants dans les dispositifs.

Et de soumettre le dossier à la CNIL.

09 602 –ASH –25/09/09 – p. 6

Ministre du travail : l'abaissement du seuil ouvrant droit à gratification pour les stages «devrait entrer en vigueur à l'automne»

S'appliquera aux stages dont la convention sera signée postérieurement à la publication de la future loi (orientation et formation professionnelle) et concernera les stagiaires en travail social

«Il reviendra aux collectivités territoriales d'en tenir compte (...) pour contribuer au bon déroulement des formations sociales»

Conformément à l'annonce du 24 avril dans le cadre du plan pour l'emploi des jeunes.

Voir dans le n° 6 un entretien avec M. Chassériaud.

09 568 –ASH –11/09/09 – p. 19-20

Évoluer sans renier les valeurs du travail social : le pari de l'Ancasd

L'Assoc nationale des cadres de l'action sociale des Dpts compte 70 adhérents et existe depuis 10 ans.

Elle entend peser davantage dans le débat public : mise en œuvre RSA, gratification des stages...

09 579 –ASH –18/09/09

Un guide pour l'évaluation des interventions de réduction des risques pour les usagers de drogues est édité par l'OFDT – www.ofdt.fr

ANESM : 10 journées interrégionales

D'informations et d'échanges pour assurer le déploiement des recommandations

Une journée de restitution prévue fin juin 2010

Vos diplômes

09 567 –ASH –11/09/09 – p. 5-6

Le diplôme d'Etat de CESF est réformé

Décret 09-1084 et arrêté 01/09/09, JO 03/09/09

Structure alignée sur celle des autres diplômes en travail social de niveau III et ouverture à la VAE

Handicap : nos éléments



Le bilan du Conseil national ne sèmera pas la stupéfaction, mais il est à lire bien sûr. En plus des éléments communiqués ci-dessous, on peut utilement consulter les bibliographies

Rentrée scolaire

09 537 –ASH –04/09/09 – p. 21-22

Les associations veulent éviter une reprise «a minima» des AVS – voir n° 7

Unapei, FG PEP & Fnaseph ont signé une convention-cadre avec EN (à décliner localement).

L'APF refuse de participer au dispositif.

Une note prévoit de restreindre l'embauche aux AVS ayant des compétences spécifiques (langage signes...) : «seuls 500 vont retrouver un poste»...

Quelle convention collective leur appliquer : les assocs en général sous CC 66 ou 51, ce que les subventions ne permettent pas d'appliquer....

Le décret lie l'AVS à l'enfant qu'il accompagnait jusqu'à fin juin : et s'il déménage ?..

Les fédérations ont obtenu quelques amendements et incitent les assocs à se regrouper mais regrettent cette gestion «dans l'urgence»

Quant à la mission Montchamp, son comité de pilotage ne s'est réuni que 2 fois en 8 mois...

6 assocs ont écrit à M. Fillon pour demander qu'un bilan soit tiré de ces actions (ASH 25/09/09)

Une circulaire détaille les règles d'organisation et de fonctionnement des classes pour l'inclusion scolaire – Circ. 2009-088 du 17/09/08, BOEN n° 31

09 555 –ASH –11/09/09 – p. 10

En fin de mandat, le CNCPH critique à nouveau la mise en œuvre de la politique du handicap

Terme du mandat, 05/09/09 : rapport 07-08.

Emploi et formation professionnelle

Au-delà de l'accès à l'emploi, travailler maintien dans l'emploi, parcours, évolution de carrière.

De nombreuses régions ont pris du retard en matière de formation.

Demande que soient généralisés des référents «insertion» dans les MDPH.

Scolarisation

Bonne coopération avec EN mais l'abandon du classement par catégories de handicap (avancée loi 05) toujours pas traduit dans les faits et la formation des personnels n'a pas été traitée.

Compensation et moyens d'existence

La loi 05 n'a pas eu les effets escomptés ; les fonds départementaux de compensation sont un échec, entraînant des inégalités de traitement .

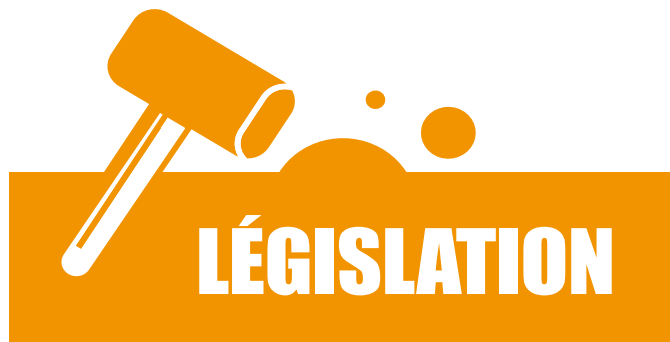
Réitère sa demande : un revenu d'existence décent.

Accessibilité

Des avancées mais «urgence à mettre en œuvre le principe de l'accès à tout pour tous»

A noter Personnes handicapées : l'accessibilité au logement
Regroupe toutes les mesures existantes : DALO, accès prioritaires au parc social, aides financières pour travaux....

www.developpement-durable.gouv.fr - accessibilité



Notre sélection d'Octobre



09 149 – ASH – 27/02/09

* Arrêté fixant 2 nouvelles règles pour déterminer la participation financière des personnes accueillies en CADA



09 – 564 – ASH 11/09/09

Décret rendant possibles des aides ANAH pour l'amélioration des structures d'hébergement

Décret n° 2009-1090 du 04/11/09, JO 05/09/09

Arrêté relevant le contingent d'heures indemnifiables au titre du chômage partiel à 1 000 h

Arrêté du 2 septembre 2009, JO 03/09/09

Circulaire précisant le régime du RSTA

DEGEOM/DGAS/DSS/DGT/2009/162 du 15/06/09

Les cahiers juridiques des ASH



09 – 548 – ASH 04/09/09 – pp. 43-50

Les prestations aux personnes handicapées
Régime au 01/09/09 avec revalorisation de 2,2 %

09 – 587 – ASH 11/09/09 – pp. 41-49

Les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur

Barème année universitaire 2009-2010.

Revalorisation 1,5% échelons 1 à 5 et 3 % échelon 6

09 – 588 – ASH des 18 25/09 + 02/10

La loi de mobilisation de pour le logement et la lutte contre les exclusions (loi « Boutin »)

* ASH 18/09/09 – pp. 37-46 : Dispositions relatives au logement social (politique de mobilité, minoration des plafonds de ressources, ouverture de possibilités de sous-location... entre autres).

* ASH 25/09/09 – pp. 37-42 : agrément des organismes agissant en faveur des personnes défavorisées, et aménagements au DALO.

* ASH 02/10/09 – pp. 41-49 : habitat indigne et requalification quartiers dégradés, intermédiation locative et réforme gouvernance du 1% logement.

Pour ce qui est de l'emploi des jeunes, des éléments dans le dossier « Jeunesse » : nouvelles annonces et premiers bilans

Le chômage a fortement progressé au 2^e trimestre 2009

09 556 – ASH – 11/09/09



Rien de surprenant malheureusement.

Selon l'Insee, au sens du BIT, il s'établit à 9,1% de la population active (9,5% avec les DOM).

Augmentation de 0,6 points par rapport au 1^{er} trim.

Ce taux n'avait plus été atteint depuis début 2006.

5,9% des personnes en emploi sont en situation de sous-emploi (+ 0,6 point sur le trimestre). En hausse depuis 3 trimestres « lié au chômage technique ou partiel ». Insee infos rapides n° 227

18100 demandeurs d'emploi de plus en août

09 607 – ASH – 02/10/09



Et ça continue et on le savait d'avance...

Catégorie A : + 0,7% en 1 mois (+ 25,8% en 1 an)

Catégories A/B/C (tenus faire actes de recherche d'emploi) : + 0,9 en 1 mois (+ 20,4% en 1 an).

Moins 25 ans + 0,5 % en 1 mois

+ 33,6 % en 1 an

18,8% des demandeurs de catégorie A ont des droits ouverts au RSA.

DARES – Infos synthèses 39.3

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/etudes-recherche/publications-dares/premieres-informations-premieres-syntheses/2009-39.3-demandeurs-emploi-inscrits-offre-collectees-par-pole-emploi-aout-2009-.html>

RSA : nos éléments dans le numéro 8



Toujours des questions techniques dans la mise en place du RSA ; inévitable sans doute, mais il vaut mieux en être informé.

09 549 –ASH –04/09/09

Les titulaires du RSA devraient échapper à une restriction de leur accès à l'aide juridictionnelle

Une circulaire (26/06) précisait que ces allocataires devraient justifier de l'insuffisance de ressources, alors que les Rmistes en étaient dispensés.

Le syndicat des avocats de France a alerté le M. Hirsch et la chancellerie annonce (31/08) que leur situation sera semblable à celle des Rmistes.

09 549 –ASH –18 & 25 /09/09

La composition du comité d'évaluation de l'impact du RSA est fixée

Décret n° 2009-1112 du 11/09/09, JO 13/09/09

Arrêté du 15/09/09 – JO 23/09/09

Noter qu'il comprend 5 représentants des bénéficiaires dont 3 personnes qui le perçoivent

Il remettra chaque année un rapport au gouvernement et au Parlement.

Nous signalons dans le numéro 8



Nous signalons et conseillons de lire entre ces quelques lignes...

09 603 –ASH –25/09/09

Rapport sur les trajectoires et les mobilités professionnelles par le COE

L'augmentation des changements de situations et d'employeurs est d'abord liée à des passages plus fréquents par le chômage et non à une augmentation des changements d'emploi à emploi.

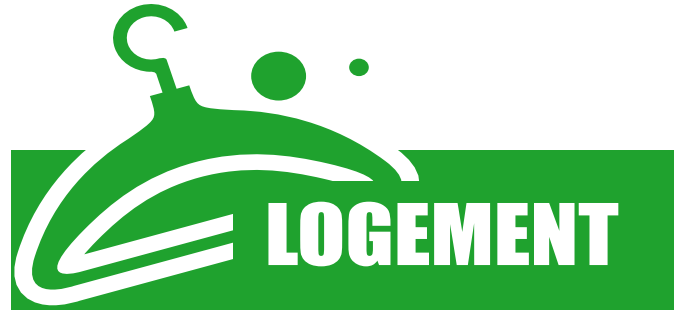
Liée notamment au très fort développement de contrats courts.

L'accroissement de la fréquence des transitions se concentre depuis 30 ans sur les jeunes et les salariés les moins qualifiés.

Défaut d'information sur la prime de 500 €

Voir numéro 4

M. Wauquiez a demandé « que l'on revienne en arrière et que l'on voie depuis avril s'il y a des gens qui [y] avait droit et qui ne l'ont pas eue » et annonce « pour l'avenir (...) une information systématique »



Expulsions : nouvelle interpellation de la Fondation Abbé-Pierre

09 571 –ASH –18/09/09 – p. 17-18



La fondation ne désarme jamais ; nous saluons une fois de plus sa pugnacité... et son bon sens ??

Le 11/09/09 a été remise à un conseiller du Premier ministre une pétition : 23 000 signatures appelant à la suspension des expulsions locatives des personnes « de bonne foi ».

Hausse de 157 % en 10 ans du nb d'expulsions exécutées avec le concours de la force publique.

Les ménages menacés d'expulsion figurant parmi les catégories éligibles au DALO il vaudrait mieux prévenir et accompagner les 500 000 en situation d'impayés... plutôt que d'engorger les commissions de médiation, redit la Fondation.

Propose une « assignation administrative » après 2 mois d'impayés (permettrait de convoquer le ménage devant la commission de prévention) ; que l'enquête sociale soit obligatoire et un accompagnement social systématiquement proposé aux bénéficiaires de plans d'apurement.

Bilan de la plateforme « Allô prévention expulsions » au 31/08/09

1 200 appels traités dont 87% pour des situations d'impayés.

Dans 44% des cas, pb d'emploi, devant l'évolution de la situation familiale (22%).

Dettes de 10 mois en moyenne : « n'est pas irrémédiable »

Les dispositifs d'aide sont méconnus et 20% ont déposé un « dossier DALO » (sur les 40% susceptibles d'en bénéficier)

A noter : au congrès de l'USH (15-17/09) la fondation a interpellé les pouvoirs publics sur choix budgétaires ; la contribution de l'Etat est « à son point le plus bas depuis 30 ans (1,11% PIB) »

DALO en bref: un point et une ressource

09 580 –ASH –18/09/09



Comme on aimerait que les intervenants sociaux se soient trompés... mais ils avaient raison. Cela dit, la brochure peut vous être utile.

M. Appar : 40% des demandeurs remplissant les conditions ont trouvé un toit dans le cadre du DALO (logement ou hébergement).

Ce n'est pas satisfaisant eu égard à l'obligation de résultat » qu'implique la loi.

Il faut travailler en amont sur toutes les situations de mal-

logement, le DALO devant être un recours ultime.

Une brochure Droit au logement opposable –mode d'emploi disponible sur le site du ministère sera diffusée auprès des travailleurs sociaux.



Des réactions autour de la pandémie de grippe A

09 589 –ASH –11-25/09/09



Un petit tour d'horizon des inquiétudes... fondamentales et sociales si l'on ose dire.

Grippe A : alertes contre des risques d'atteinte aux libertés publiques

Appel de chercheurs, syndicats, associations...

Synd magistrature s'alarme de textes envisageant de juger les mineurs en correctionnelle, généraliser les huis-clos... le ministère objectant que ce ne sont que des documents de travail.

Fondation Abbé-Pierre : « Les critères de priorité (...) doivent être discutés et partagés », les plus démunis sont les laissés-pour-compte de la réflexion.

Grippe A et personnes sans abri : ne pas oublier les questions éthiques

La commission « Charte éthique & maraude » (Espace éthique Assistance publique Paris) : préconisations du plan national « trop théoriques et décalées au regard de réalités humaines et sociales complexes »

Il faut des approches spécifiques pour les publics les plus vulnérables pour « veiller au respect des personnes dans leur dignité et leurs droits »

Préconise : un « réseau sentinelle » avec personnes concernées, bénévoles & intervenants + chercheurs pour suivre l'impact de la menace

Quels dispositifs d'information et prévention ?

Les centres d'accueil de jour pourront-ils assumer leurs fonctions, et quelles alternatives en cas de fermetures d'hébergement ?

Se pose la question de la faculté de choix des personnes : être vacciné, rester dans la rue...

A noter un entretien avec M. Horréard « Héberger les sans-abri posera problème en cas de pandémie » (ASH du 04/09/09 p. 36-37)

Une structure sanitaire et sociale : soigner global

09 535 –ASH –04/09/09 – p. 32-35



Voilà un belle expérience s'il en est.. et que l'on a arrêtée... pour la reprendre finalement c'est consternant mais c'est à lire. Rarement il aura été donné d'y voir aussi clair dans cet articulation sanitaire / social dont on ne cesse de parler.

Maison de la Santé à Roubaix : y convergent hôpital, médecine généraliste et accueil social

L'hôpital prête les locaux et détache un agent d'accueil ; 20 généralistes tous les jours jusqu'à 23h ; le CCAS met à disposition 2 agents sociaux.

L'accueil social traite surtout pbs d'hébergement et ouverture dossier pour couverture médicale. Il s'agit d'informer et d'orienter pas d'accompagner,

30% des 100 000 habitants de Roubaix vivent des minima sociaux (21% de chômage).

La Maison est née en 1999 : augmentation de 10% par an du nb de visites aux urgences entre 1990 & 2000 et après 18 h forte problématique sociale.

Décharger les urgences, apporter une prise en charge plus adaptée et faire retrouver aux gens « le réflexe du médecin de ville. »

L'agence de l'hospitalisation a accepté de payer les gardes sous forme d'un forfait, ce qui assurait en outre la gratuité de la consultation.

Elle ouvre en 2000, d'abord dans un quartier (oblige les gens à des trajets) et en 2003 s'installe face aux urgences et là ça marche bien.

20 personnes par jour en moyenne dont 1 à 2 urgences sociales, et le chiffre des entrées aux urgences se stabilise.

Le maillage est bon : les urgences orientent vers la Maison de santé les cas les moins graves et la Maison y transfère des malades

En 2005 l'AR ne rémunère plus les gardes au forfait, les urgences insistent mais la Maison ferme.

Réouverture en 2007 (l'AR a cédé) mais tout est à reconstruire. Le personnel hospitalier a changé... en 2008 36% des patients arrivent de nouveau suite à une réorientation des urgences.

Mais l'accueil social a pâti de la fermeture, une dynamique a été cassée. La Maison est plutôt perçue comme une annexe des urgences.

Néanmoins, les médecins apprécient la présence des travailleurs sociaux qui sont disponibles et désamorcent les situations jamais d'incivilité par ex

Il faut travailler sur les marges progression du volet social.

Malgré un bilan satisfaisant, la CMU-C et l'ACS doivent encore être améliorées

09 535 –ASH –04/09/09



Voici un dispositif qui fonctionne !! c'est trop rare pour ne pas le saluer.

4^e rapport d'évaluation de la loi de 2004 réformant l'assurance maladie : permet à 5 millions de personnes d'accéder à une complémentaire.

CMU-C : au 31/12/08, 4,2 millions bénéficiaires soit 6,4% de la population. – 5,1% en 1 an.

44% ont moins de 20 ans, 30% entre 20 et 39 ans, et prédominance des célibataires ou chefs de familles monoparentales.

Propose abattements (chômeurs fin de droits), aménagement du forfait logement et adaptation du panier de soins (ajouter des prises en charge)

ACS : 597 000 bénéficiaires d'attestation de droits (+ 16,7% en 1 an), et taux d'utilisation de 75% (+ 31% en 1 an). « Très satisfaisant »

« Éviter la multiplication des dispositifs connexes » (ne pas brouiller la lisibilité de l'ACS) et « poursuivre le ciblage des populations ».

Rapports et chiffres autour de la santé dans le numéro 8



Des éléments très variés que nous regroupons pour une lecture plus efficiente.

09 563 –ASH –11/09/09

Santé de l'enfant : un rapport de l'Inserm
Évolutions potentielles du suivi après repérage de troubles sensoriels, mentaux ou des apprentissages.

Améliorer la formation des professionnels au repérage, structurer filières de soins de proximité, améliorer la coordination et le partage d'infos.

Deux rapports 2008 du CISS /www.leciss.org
Rapport d'activité & Rapport Santé info droits

09 586 –ASH –18/09/09

Les comptes nationaux de la santé en 2008
11% du PIB : soins et biens médicaux en hausse de 3,8 % (contre 4,7% en 2007).

Part financement sécurité sociale en baisse (75,5%)
Reste à charge des ménages : 9,4% (contre 8,3% en 2004)
DREES Etudes & Résultats n° 701
Face aux déficits sociaux, la Cour des comptes fait des propositions d'économies
2008 : déficit de 10,2 milliards et « dégradation forte inévitable dès 2009 »



Des éléments au moment de la rentrée scolaire



Éléments très techniques en attendant les bilans plus fins qui ne manqueront pas de venir...

Nous signalons dans le Monde du 02/09 2 pages (18-19) intitulées : 12 idées reçues sur l'école

09 543 –ASH –04/09/09

RASED : l'organisation et les missions des personnels sont redéfinies

Circulaire n° 2009-088 du 17/07/09, BOEN n° 31

Enseignants spécialisés et pys scolaires apportent leur expertise dans l'équipe enseignante et aide à la définition des aides nécessaires.

09 566 –ASH –11/09/09

Les règles d'attribution des bourses de collèges et de lycées sont précisées

Circ. 2009-099 & 101 du 17/08/09, BOEN n° 32 / p. 20-28

Rentrée universitaire

09 544 –ASH –04/09 & Le Monde 02/02/09

Les bourses sur critères sociaux revalorisées

Sur échelons 1 à 5 : + 1,5 % (350 000 étudiants)

Sur échelon 6 : + 3 % (100 000 étudiants)

Mme Péresse annonce en outre une revalorisation de 10% du fonds national d'aide d'urgence.

Logements universitaires

Mme Péresse annonce que l'objectif annuel de 7 000 réhabilitations sera dépassé.

Plus de 12 000 chambre supplémentaires seront livrées pour l'année universitaire 2009-2010

Voir notre numéro 7 – Brèves du Monde



ASH du 27 février 2009 – 153

Un jour j'ai déménagé



Qui de vous n'a pas accompagné ce type de chantier ?, ouvrage susceptible vous aider pour dans d'autres opérations. A vous de voir

Ils habitent Blois et assistent à la rénovation urbaine des
Raconte la journée d'une femme maltraitée : peurs, souffrance, espoir.

Le Monde de septembre 2009 – 09 - 604

50 ans de consommation en France

On ne peut l'ignorer et on peut en consulter des résumés thématiques sur Internet.

C'est quand même facile

Moins d'alimentation, plus de santé et le logement premier poste de dépenses des ménages.

Insee – Coll. Insee Référence – édition 2009

ASH du 4 septembre 2009 – 09 539

Prévention et contrôle social : principes de précaution in revue Forum n° 123

Le contrôle submergerait-il le travail social ?

Forum revient sur une notion ambiguë, puisqu'elle peut être aussi bienveillante et égalitaire.

Se penche sur les nouvelles formes de contrôle : psychiatrie, quartiers, prévention spécialisée... : ne pas confondre solidarité et sécurité, dans une société centrée sur la gestion des risques.

Aforts– 01 53 34 14 74 – 11 €

Intervenir auprès des jeunes en errance



Peut croiser de très près vos interventions... alors allez au moins sur le site de l'éditeur ?...

Qui sont-ils, avec leurs chiens dans les quartiers marchands et les abords de gares ? Il y a « ceux qui se cherchent, ceux qui se fuient et ceux qui se perdent »

L'auteur prône un travail de relation et de « portage » pour les amener à faire des choix.

Voir d'autres éléments sur le site de l'éditeur

F. Chobeaux- Ed. La Découverte – 156 p. -16 €

ASH du 11 septembre 2009 – 09 583

L'autonomie des assistés



Nicolas Duvoux - PUF 2009 – 288 P – 27 €

Voir un entretien avec l'auteur en Société (« le RMI »...) et des éléments sur le site de l'éditeur

Handicap et accompagnement. Nouvelles attentes, nouvelles pratiques

Dans la loi 2005 plus de 40 occurrences du terme accompagner ou ses dérivés mais le sens reste flou.

On circonscrit ici les qualités attendues d'un accompagnant, l'objectif étant une « co-construction » où chacun revoit un peu sa posture : la personne accompagnée objective ses attentes et les professionnels fournit un « supplément d'âme »

Stiker, Puig & Huet – Ed. Dunod – 180 p - 22 €

ASH du 18 septembre 2009 – 09 584

La France du travail



Une somme à connaître : à feuilleter, à consulter ?

Emploi et chômage, salaires et revenus, protection sociale, restructurations d'entreprise, relations sociales etc., analysés par une équipe de chercheurs de manière à éclairer les faits sociaux et économiques de la période contemporaine.

Entretien avec un des auteurs, M. Math (p. 32-33)

Forte augmentation des dépenses de protections sociale de 80 à 93 et puis stabilité.

Les minima sociaux ne représentent que 0,4 % du PIB et décrochage de leurs montants depuis 10 ans (15% par rapport seuil pauvreté)

Notre système de protection sociale « protège de certains risques, mais de façon inégale »

Il y a des avancées (APA, CMU) mais « pour tout ce qui relève de l'insécurité sociale et économique (...) effritement progressif.

Dernière question : Vous proposez de passer d'un Etat social actif à un Etat d'investissement social.

On présente souvent la protection sociale comme une charge, au lieu de la voir comme un placement à long terme.

Il faudrait investir massivement dans la formation et l'éducation: modes de garde de la petite enfants, et politiques de (re)qualification

Mais pour dégager ces nouveaux moyens, il faudrait « revenir sur le dogme de l'impossible augmentation des prélèvements directs »

Ouvr. col. IRES – Ed Atelier – 238 p – 18 €

Expérimentations et innovations en protection de l'enfance. De la séparation au maintien des liens parents-enfants

Le principe de la séparation est battu en brèche par certains dispositifs innovants depuis 20 ans, sans exclure un placement à temps partiel, voire un placement dans la famille « placement sans déplacement » qui demande aux éducateurs de « naviguer dans des postures professionnelles alliant contrôle et confiance »

Coord. D. Fablet – Ed. L'Harmattan – 156 p – 15 €

ASH du 25 septembre 2009 – 09 600

Délinquance des jeunes. Quels actes ? Quelles réponses juridiques ?



Alors lire au moins ce résumé qui inverse l'ordre habituellement présenté et peut-être finalement intériorisé ? Très intéressant.

Activité législative intense pénalisant de plus en plus d'actes: occupation de halls d'immeubles, embuscade, outrage au drapeau national....

Incriminations analysées par des membres du Centre de droit pénal et criminologie Université de Nanterre : « créer une incrimination pénale n'est pas, comme cela est si souvent dit et écrit, répondre à des actes de délinquance (...) c'est d'abord ériger des actes ou des comportements en infraction pénale » et permettre qu'ils soient « qualifiés d'actes de délinquance, crime, délit... »

Dir. P. Poncela – Ed. L'Harmattan – 206 p. 20 €

C'est plus fort que moi, dans ma tête c'est un enfant



Au « Café Papillon », une fois par mois, des parents d'enfants handicapés mentaux se retrouvent.

Des artistes ont mis en forme le contenu de ces rencontres : textes et photos + un CD.

a.ripoche@apei44.asso.fr – 17 €

Derrière les murs, des êtres humains.

Productions issues de l'atelier d'écriture de la maison d'arrêt de Colmar, enrichies de dessins et photographies.

contact@association-espoir.org – 10 €



Si vous ne connaissez pas les DESC allez directement voir les ASH du 18 septembre...

ASH du 4 septembre 2009 – 09 540

Un rapport fait la synthèse des états généraux de la bioéthique
- www.sante-sports.gouv.fr

ASH du 11 septembre 2009 – 09 550

L'OCDE se penche sur le bien-être des enfants
« Les Etats doivent accroître leurs dépenses au titre des enfants de moins de 6 ans afin de réduire les inégalités sociales »

La France est le 3^e pays le plus généreux par rapport au revenu familles (écoles maternelles...)

Malgré cela « légèrement à la traîne, particulièrement dans l'éducation » et résultats mitigés pour la santé (comportements à risques).

Tollé après l'évocation d'une prochaine hausse du forfait hospitalier

Le CISS dénonce « travail de sape de la couverture solidaire créée au lendemain de la Seconde Guerre » et propose comme l'UNAF un « Grenelle de la couverture maladie et dépendance »

APF : ne tient pas compte des « conditions de vie des personnes les plus vulnérables »

ASH du 18 septembre 2009 – 581

Le Haut Conseil de la famille au complet

Les syndicats ont accepté d'y siéger, un suppléant de chaque organisation assistant désormais aux réunions (voir Brèves du 5 juin 2009)

La Plateforme DESC France se mobilise pour la reconnaissance effective des droits économiques sociaux et culturels

Une quarantaine de syndicats et d'assocs.

Droits énoncés en 1948 dans la déclaration des droits de l'Homme et reconnus par le Pacte international relatif aux DESC (Pidesc) ratifié par la France (adoption ONU 1966).

Droits aux : travail et formation, éducation, sécurité sociale, famille et protection familiale, niveau de vie suffisant pour tous, santé, culture...

Le Pidesc n'est pas contraignant ; et la plateforme demande ratification du « protocole facultatif » (adoption ONU 12/2008) qui instaure la possibilité de porter plainte auprès du comité de l'ONU et d'ouvrir des enquêtes.

Fraude aux prestations « CNAF »

En 2008 9 397 cas recensés contre 6 314 en 2007.

Représentant une perte de 80 millions pour 68 milliards de prestations versées.

La CNAF explique ce résultat par l'amélioration des outils de contrôle et les échanges avec les services fiscaux.

Prestations les plus concernées : ALS, RMI & API

A noter un point de vue de M. Belorgey « faire rendre gorge », très critique vis-à-vis de ces dispositifs anti-fraude (ASH / 25/09/09 – p. 34)

ASH du 25 septembre 2009 – 599

Citoyens et justice et le CNIDFF font front commun contre les violences au sein du couple

Des failles restent à combler notamment pour prévenir la récidive.

Convention met en place groupe de réflexion sur les « aspects théoriques et techniques ».

Pertinence de la médiation pénale, sécurité des victimes en cas d'éviction du conjoint violent et à dimension « psycho-sociale [elles] sont le fruit d'un système d'inégalités



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE